

■ **Fondation Blavignac**, à Carouge (GE), CH-660-1434000-4, favoriser la séparation entre les assurances de base selon la loi fédérale sur l'assurance-maladie LAMal et les assurances complémentaires, etc. (FOSC du 26.07.2005, p. 6/2950680).
Transfert de patrimoine: selon contrat du 26.03.2008 et selon décision de l'autorité de surveillance du 15.04.2008, la fondation a transféré des actifs de CHF 10'149'158 et des passifs envers les tiers de CHF 497'175, à Blavignac S.A., à Carouge (GE) (CH-660-5400008-9), sans contre-prestation.
Registre journalier no 6839 du 26.05.2008
(04500028 / CH-660.1.434.000-4)